Le « Parc du Volcan », une affaire qui manque de nerf de la guerre.

On se souvient de ce fameux conseil municipal du Tampon du 27 novembre 2023. Deux semaines après la parution d'un arrêté préfectoral très contraignant en matière d'autorisation des aménagements du parc d'attractions à Bourg Murat, le maire du Tampon et sa majorité municipale aux ordres, rejointe par les dissidents de l'opposition municipale menée par la brave Monique BENARD – pauvre démocratie et surtout pauvres électeurs tamponnais qui les ont crus -, avaient adopté avec triomphalisme l'attribution des marchés pour que se réalise le rêve de plus de 20 ans de sa Majesté le maire : faire de la Plaine des Cafres le pôle du tourisme de masse de l'Océan indien.

Auparavant, nous, à Domoun la Plaine, avions épluché le dossier envoyé aux conseillers municipaux, dossier affiché comme il se doit dans le hall d'accueil de l'Hôtel de ville. Nous doutons que beaucoup parmi les zélés élus qui ont voté POUR ou ceux qui se sont courageusement abstenus après avoir fait allégeance à sa Majesté, connaissaient vraiment le dossier. Mais nous, à Domoun la Plaine, y avons déniché deux gros lézards :

1. **Le projet risque de ne pas bénéficier des fonds du FEDER et le manque à gagner n'est pas prévu au budget de la Commune**
2. **En l'absence de deux lots parmi les huit lots du marché à 4 M €, six lots étaient présentés au conseil municipal pour le prix de huit. Une ristourne à l'envers pour les entreprises ainsi grassement payées (si tant est qu'elles soient un jour payées au vu des éléments que nous dévoilons aujourd'hui). Un vrai problème de sincérité des appels d'offres d'origine qui pourrait intéressé un jour les juridictions.**

Nous en avions alerté, avant ce conseil municipal, la Presse et l'opposition un peu désertée ce 27/11/2023. Cette dernière a posé une pale question sans trop s'appesantir, alors que nous lui avions tendu un bâton de dynamite. Et aux questions posées par la presse, sa Majesté a répondu : « *Nous ferons les procédures conformément aux lois qui régissent notre pays. Il n'y a pas lieu à débat sur ce sujet* » (lire l'article de Corentin Mirallès dans le JIR du 28/11/2023).

Nous avons donc questionné directement la commission européenne sur cette histoire de FEDER dont la subvention de 2,8 M€ (70 % du coût des huit lots de travaux) était conditionnée à l'achèvement des travaux et au paiement de l'ensemble des factures, avant le 31/12/2023. En effet, compte tenu des prescriptions contenues dans l'arrêté préfectoral du 14/11/2023 et le temps nécessaire pour passer les marchés **après validation de la délibération du conseil municipal du 27/11/2023 par le contrôle de légalité exercé par le préfet**, il nous semblait **matériellement impossible** que l'ensemble des travaux pour 4 M€ puissent être achevés avant le 31/12/2023.

La commission européenne nous a répondu. Rapidement. Nous vous communiquons en pièces attachées notre demande et la réponse de la commission européenne. Vous y verrez que la réponse de la commission européenne est claire, nette et sans aucune ambiguïté. Le Parc du Volcan est une affaire qui aujourd'hui manque de nerf de la guerre. Car, en l'absence du FEDER, sa Majesté ne dispose pour le moment que de 1,2 M€ qu'il a fait voter à sa majorité aux ordres en

octobre 2020. **Comment la mairie du Tampon va-t-elle pouvoir payer les entreprises, heureuses élues des six lots de marché au prix des huit initialement prévus** :

- **Lot 2 : SARL BUFFI SATP → 155 531,50 € (délai de réalisation 4 mois) ;**
- **Lot 3 : SARL REUNION REALISATION → 361 956 € (délai de réalisation 4,5 mois) ;**
- **Lot 5 : SARL REUNION REALISATION → 338 303 € (délai de réalisation 5,5 mois) ;**
- **Lot 6 : SAS GTOI → 1 407 789,11 € (délai de réalisation 5,5 mois) ;**
- **Lot 7 : PÏCO OI/ETPO REUNION → 694 997,84 € (délai de réalisation 5,5 mois) ;**
- **Lot 8 : SARL LAMOLY/SARL REUNION REALISATION → 1 424 204,64 € (délai de réalisation 5,5 mois).**

Au passage, nous, contribuables de cette commune, aimerions bien savoir ce que les deux gros gagnants qui se partagent à eux seuls 2/3 de ce juteux marché, GTOI et le groupement LAMOLY/REUNION REALISATION (cette dernière rafle par ailleurs 700 K€), ont promis de faire à ce prix.

Mais le comique de ce **marché de dupes** - il faut appeler un chat un chat -, c'est que ces entreprises avaient fait leurs offres pour des chantiers qui devaient démarrer en août pour se terminer en décembre 2023, en faisant fi des congés payés du BTP. On a remarqué au passage que les lots 1 et 4 manquaient à l'appel. Les entreprises qui y avaient répondu, ont, avec beaucoup de sagesse, retiré leurs offres en ne voyant pas venir le top départ des chantiers en août 2023. La mairie a lancé un nouvel appel d'offre en octobre 2023. **Mais qu'à cela ne tienne, sa Majesté a tordu les mains et bouché les yeux de sa majorité aux ordres pour lui faire voter la passation des six lots sur huit pour le coût initial de huit lots**.

Compte tenu de la réponse que nous avons obtenue de la commission européenne et de l'absence de financement même sur fonds de la Commune, c'est-à-dire l'argent des contribuables tamponnais, **les entreprises ci-dessus ne sont pas près d'obtenir le paiement de leurs factures. Elles seraient mieux avisées de retirer leurs offres avant de signer les marchés truqués, comme leurs deux autres consœurs l'ont fait précédemment**.

DANS TOUS LES CAS, NOUS ATTENDONS AVEC BEAUCOUP D'IMPATIENCE LES CONCLUSIONS DU CONTROLE DE LEGALITE DE CETTE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/11/2023 QUI A ATTRIBUE DES MARCHES SANS LES FINANCEMENTS QUI VONT AVEC.

Décidément, ce parc du volcan est, non seulement écocide, sans aucune utilité publique, et sans financement réel assuré.

Nous restons à la disposition de la presse pour toutes précisions nécessaires sur ce nouvel épisode de l'affaire.